

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au maire,

Membres présents :

Conseillers en
fonction :
29

Carole AUBEL-TOURRETTE, Thierry BACH, Laurence BARBIER, Magali BERGER, Daniel BOEGLER, Martine BOEGLER, Christian DIETSCH, Noémie DORGLER, Bruno FERRARETTO, Roland FLORENTZ, Thierry FRUHAUF, Serge HAMM, Laurence KAEHLIN, Marie-Paule KARLI, Pascale KLEIN, Philippe KLINGER, Joëlle LYET, Michel MERIUS, Gilles PATRY, Philippe SCHMIDT, Alfred STURM, Arthur URBAN, Christiane ZANZI.

Conseillers
présents :
23

Membres absents :

Quorum :
15

Delphine RIESS-OSTERMANN (procuration à Laurence BARBIER), Nathalie ROLLOT, Nathalie SCHWARZ (procuration à Christian DIETSCH), Frédéric SIMON (procuration à Thierry BACH), Nathalie ZIMMERMANN (procuration à Laurence KAEHLIN).

Procurations :
4

DCM2024-87 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au maire

Le compte administratif est le document par lequel l'ordonnateur rend compte des opérations budgétaires annuelles qui a exécutées.

À ce titre, il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le code général des collectivités territoriales prévoit les dispositions suivantes :

Article L 2121-14

« Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Article L 2541-13

« Le conseil municipal vérifie les comptes du dernier exercice et, s'il en décide ainsi, en présence du receveur municipal. Il constate si les mandats de dépenses ordonnancés par le maire sont réguliers et si les titres de recettes sont complets. Le maire peut assister à la délibération du conseil municipal, mais est tenu de se retirer avant le vote. Le receveur municipal n'assiste pas au vote ».

Article L. 2543-8 al. 2

« Avant la délibération du budget, les comptes du dernier exercice sont présentés au conseil municipal.

Le conseil municipal vérifie les comptes sous la présidence d'un de ses membres qu'il nomme à cet effet ».

En application de ces dispositions, le conseil municipal désigne à l'unanimité M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au Maire, pour assurer la présidence de la séance lors de l'examen et l'approbation des comptes de la commune retracés dans le compte administratif 2023, qui se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	Budget 2023	Réalisé 2023	% de réalisation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 343 910,00 €	866 081,23 €	64,44%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 967 000,00 €	1 966 744,09 €	99,99%
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT	8 600,00 €	6 703,77 €	77,95%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	971 303,00 €	890 607,08 €	91,69%
66	CHARGES FINANCIERES	1 400,00 €	1 325,68 €	94,69%
67	CHARGES EXCEPT.	500,00 €	10,00 €	2,00%
68	DOTATIONS PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	330,00 €	330,00 €	100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		4 293 043,00 €	3 731 801,85 €	86,93%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	588 000,00 €	499 020,75 €	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 410 540,00 €	- €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		3 998 540,00 €	499 020,75 €	
TOTAL GENERAL		8 291 583,00 €	4 230 822,60 €	

Recettes de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	Budget 2023	Réalisé 2023	% de réalisation
013	ATTENUATION DE CHARGES	56 000,00 €	77 805,38 €	138,94%
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE, VENTES DIV.	31 285,00 €	41 995,94 €	134,24%
73	IMPÔTS ET TAXES	3 902 120,00 €	4 026 718,02 €	103,19%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	772 300,00 €	762 946,21 €	98,79%
75	AUTRES PRODUITS DE GEST. COURANTE	257 915,92 €	363 463,63 €	140,92%
76	PRODUITS FINANCIERS	- €	1,00 €	/
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €	149,04 €	/
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 271 562,08 €	3 271 562,08 €	100,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 291 183,00 €	8 544 641,30 €	103,06%
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	400,00 €	354,29 €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		400,00 €	354,29 €	
TOTAL GENERAL		8 291 583,00 €	8 544 995,59 €	

Excédent de clôture de la section de fonctionnement : 4 314 172,99 €

Dépenses d'investissement :

Chap.	Intitulé	Budget 2023	Réalisé 2023	% de réalisation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 405 900,52 €	818 825,16 €	58,24%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	65 000,00 €	30 500,00 €	46,92%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 231 631,60 €	549 216,30 €	24,61%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 001 000,00 €	1 078 326,68 €	26,95%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	10 000,00 €	- €	0,00%
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	108 000,00 €	- €	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		7 821 532,12 €	2 476 868,14 €	31,67%
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400,00 €	354,29 €	88,57%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 164 000,00 €	1 134 929,72 €	97,50%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 164 400,00 €	1 135 284,01 €	97,50%
TOTAL GENERAL		8 985 932,12 €	3 612 152,15 €	40,20%

Recettes d'investissement :

Chap.	Intitulé	Budget 2023	Réalisé 2023	% de réalisation
10	DOTATIONS-FONDS DIVERS-RESERVES	2 042 336,00 €	2 148 823,54 €	105,21%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	691 209,21 €	185 716,02 €	26,87%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	43 316,10 €	/
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	108 000,00 €	- €	0,00%
001	SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 030 515,24 €	1 030 515,24 €	100,00%
TOTAL RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT		3 872 060,45 €	3 408 370,90 €	88,02%

Chap.	Intitulé	Budget 2023	Réalisé 2023	% de réalisation
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	588 000,00 €	499 020,75 €	84,87%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 164 000,00 €	1 134 929,72 €	97,50%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 752 000,00 €	1 633 950,47 €	93,26%

Chap.	Intitulé	Budget 2023	Réalisé 2023
021	Virement de la section de fonctionnement	3 410 540,00 €	- €
TOTAL GENERAL		9 034 600,45 €	5 042 321,37 €

Excédent de clôture de la section d'investissement : 1 430 169,22 €.

Résultat global de l'exercice : 5 744 342,21 € (excédent).

M. le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de M. Daniel BOEGLER, 1^{er} adjoint au Maire, conformément aux articles L. 2121-14, L. 2541-13 et L. 2543-8 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-14, L.2313-1, L.2541-1 et suivants, L.2541-13 et L.2543-8 ;

Vu le projet de compte administratif pour l'exercice 2023 ;

Vu la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles au vote du compte administratif, établie en application de l'article L.2313-1 al. 25 du code général des collectivités territoriales.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE

❖ Le compte administratif 2023 de la commune tel que présenté en séance.

Pour extrait certifié conforme,

À Horbourg-Wihr, le 9 avril 2024



Le Maire,

Thierry STOEBNER



Le secrétaire de séance,

Alfred STURM

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :

- sa publication le **10 AVR. 2024**.....

- et de sa transmission au représentant de l'État en date du **10 AVR. 2024**.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication ou de sa notification.